

FORMATION RENOUVELLEMENT DE MANDAT EN SANTÉ, SÉCURITÉ, ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉLUS DU CSE (DE 11 À 49 SALARIÉS)

Public

- Titulaires et suppléants du CSE en renouvellement de mandat (entreprises de moins de 50 salariés)

Pré-requis

Avoir exercé un mandat pendant 4 ans consécutifs ou non selon l'article R.2315-11 CT et avoir suivi la formation initiale obligatoire en SSCT des membres du CSE

Modalités d'évaluation

- Recensement des acquis au fil de la formation grâce à des quiz, des exercices, des mises en situation et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : remise d'une attestation de formation est remise

Durée

- 3 jours (21 heures)

Horaires

- 9 h à 17 h

Analyse des besoins des participants

Avant la formation, un questionnaire sur les attentes et les besoins sur cette formation est envoyé à chaque participant.

Organisme de formation agréé par le ministère du Travail pour la formation des élu(e)s du CSE

Objectifs

- Actualiser ses connaissances juridiques et techniques en santé, sécurité et conditions de travail ;
- Renforcer ses méthodes et ses outils pour agir efficacement dans son champ de compétences dans un cadre juridique maîtrisé ;
- Prendre du recul sur l'exercice de son mandat et définir le plan d'actions du CSE

Programme de formation

1. Retour d'expérience du mandat précédent

- Analyse des situations rencontrées
- Actions concrètes mises en place
- Enseignements tirés

Brainstorming "Diagnostic du mandat précédent "

2. Traiter les risques psychosociaux (RPS)

- Enjeux de la prévention des risques psychosociaux
- Évolution jurisprudentielle
- Nouvelles connaissances épidémiologiques
- Leviers d'action des élus du CSE en la matière

Quiz sur la réglementation en matière de RPS

Cas pratique «repérer les causes des RPS à partir de plusieurs situations présentées et les solutions de traitement»

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Méthodes pédagogiques

- Animation pédagogique active, pragmatique et participative.
- Entraînement à l'exercice de son mandat grâce à des mises en situation, des vidéos et des cas pratiques inspirés de cas réels.

Outils pédagogiques

- Mises à disposition de nombreux outils et modèles de documents au service de la santé et sécurité au travail : registres du CSE, questionnaires, DUERP, etc.

Accompagnement post-formation

Six mois après la formation, les participants peuvent questionner les intervenants sur les thématiques abordés lors de la formation.

Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil. Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise MATTIO Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.

3. Analyser une situation de travail

- Méthodes et techniques d'analyse
- Distinction entre le travail réel et le travail prescrit
- Repérer les risques professionnels (travail sur écran, TMS, RPS, etc.)

Cas pratique «étude d'une situation de travail»

4. Contribuer à la mise à jour du DUERP

- Nouvelles obligations en matière de DUERP
- Forme et contenu (unités de travail, gravité, fréquence, etc.)
- Rôle du CSE sur l'actualisation du DUERP
- Mise à jour du DUERP et délais de conservation
- Liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés

Quiz «DUERP et réglementation» ; Exercice «Compléter un extrait d'un DUERP»

5. Solliciter les acteurs en santé au travail

- Acteurs internes (référént sécurité, salariés, etc.)
- Acteurs externes (médecin du travail, CRAMIF/CARSAT, etc.)

Quiz «Qui fait Quoi»

6. Accidents du travail et maladies professionnelles

- Définitions : AT, accident de trajet et maladies professionnelles
- Évolution de la sinistralité en fonction du secteur d'activité
- Rôle des acteurs (employeur, CSE, CPAM, etc.)

Quiz «Identifier la nature de l'accident : AT, accident de travail, accident de droit commun»

7. Réaliser des enquêtes en cas d'accident du travail

- Cas de recours aux enquêtes
- Déroulement d'une enquête
- Pratique de l'arbre des causes
- Mesures de prévention pour éviter la reproduction de l'accident

Exercices «A partir d'exemples accidents du travail, construire l'arbre des causes, identifier les causes de l'AT et les mesures possibles de prévention»

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Consultants/formateurs

Lise MATTIO, spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, elle forme et accompagne les élus depuis plus de 15 ans. Elle est habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux» et celle du salarié désigné compétent ou référent en santé et sécurité au travail.

Francis COHEN, expert en droit du travail et relations sociales, intervient à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et l'Université de Nanterre, licence et master QSE développés par l'ESQESE Paris et l'IAE Paris Sorbonne Business School.

Auteurs de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT - Editions AFNOR - août 2022



8. Agir en cas de faits de harcèlement

- Différentes formes de harcèlement (moral, sexuel, etc.)
 - Actions de l'employeur et du CSE
 - Compétences du CSE et du référent au CSE
 - Du recueil de la plainte à l'enquête officielle éventuelle du CSE : réglementation, méthodologie, outils, rôle des acteurs, etc.
 - Mise en place d'une démarche de prévention
- Quiz «Harcèlement» - Mises en situation «Recueil d'une plainte et des témoignages» - Quiz « Que dit la loi en matière d'enquête interne»*

9. Établir le plan d'actions du CSE

- Détermination des priorités
 - Mise en place d'actions concrètes
- Exercice «Établissement de la feuille de route du CSE»*

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692